# Activités de réglementation

Ce bulletin des Activités de réglementation couvre le mois de janvier 2006

## Demandes liées à une audience publique

#### Audiences en marche

1. Coral Energy Canada Inc. (Coral) - Mécanisme d'atténuation du risque pour le service de transport garanti (MAR-SG) de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) - RHW-2-2005 (Dossier ATT-ATC-TCP23)

L'Office tient une audience par voie de mémoires au sujet d'une demande de Coral visant à faire modifier le MAR-SG, mesure d'enrichissement du service offerte actuellement par TCPL à ses expéditeurs du service garanti à longue distance dans le cadre d'un projet pilote.

Le MAR-SG a pour but d'atténuer le risque de de droits liés à la demande non absorbés afin d'inciter à la passation et au maintien de plus de contrats de SG à longue distance sur le réseau principal de TCPL. Coral propose l'extension de cette mesure aux contrats de transport à courte distance dans la mesure où l'expéditeur détient un contrat de SG à longue distance pour lequel le point de livraison correspond au point de réception du contrat de SG à courte distance.

2. Centra Transmission Holdings Inc. (Centra) - Droits - RHW-3-2005 (Dossier 4200-C293-1)

L'Office tient une audience par voie de mémoires au sujet d'une demande présentée par Centra en vue

de la modification des droits de transport exigés sur son réseau. Le 26 janvier 2006, l'Office a entendu les plaidoiries finales par téléconférence.

Centra détient un pipeline qui s'étend sur 97 kilomètres entre Winnipeg et Sprague, au Manitoba, et un autre qui va de Fort Frances à Rainy River, en Ontario, soit sur une distance de 90 kilomètres. Centra vend du gaz naturel à de grands utilisateurs et distributeurs au Canada, de même qu'à Centra Minnesota aux États-Unis.

3. Imperial Oil Resources Ventures Limited (Imperial), Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips (North) Limited, Shell Canada Limitée et ExxonMobil Canada Properties - Projet gazier Mackenzie (Dossiers 3200-J205-1, 2520-C-19-4, 2620-C-19-7, 2620-C-12-7 et 2620-C-20-7)

L'Office tient une audience publique, qui a commencé à Inuvik (T.N.-O.) le 25 janvier 2006, concernant le projet gazier Mackenzie qui comprend la construction d'un pipeline pour le transport du gaz naturel jusqu'au nord de l'Alberta, un pipeline pour le transport de liquides de gaz naturel jusqu'à Norman Wells (T.N.-O.), trois champs de gaz naturel à terre, un réseau de collecte du gaz produit dans ces trois champs et une installation de traitement dans la région d'Inuvik, point de

## Dans ce numéro

#### **Préface**

Ce bulletin signale les activités de l'Office. Sauf mention expresse, la compétence de l'Office s'étend aux points énumérés dans ce bulletin, en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. N-7, dans sa version modifiée.

Notre but global est de promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique

Demandes liées à une audience publique
Demandes non liées à une audience publique3
Appel
Modifications aux règlements
Questions administratives
Annexe I – Demandes en vertu de l'article 58
Annexe II – Autres dépôts
Profil



séparation des liquides et du gaz, et d'expédition. Des installations connexes sont prévues, dont des stations de compression et une station de chauffage. L'audience doit se terminer en décembre 2006.

#### Audiences prévues

1. Sea Breeze Victoria Converter Corporation (Sea Breeze) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (LIT) reliant Victoria (Colombie-Britannique)) à Port Angeles (Washington) - EH-1-2006 (Dossier AFIPL-SBC-01)

L'Office tiendra une audience publique à compter du 24 avril 2006, à un endroit à déterminer, pour examiner une demande de Sea Breeze qui prévoit construire et exploiter une LIT à courant continu haute tension de 150 kilovolts. La LIT proposée s'étendrait sur 47 kilomètres de la ville de View Royal (Colombie-Britannique) en direction sud jusqu'au détroit de Juan de Fuca et de là jusqu'à Port Angeles (Washington). La partie canadienne de la LIT franchirait quelque 12 kilomètres à terre et le reste de la distance dans le détroit Juan de Fuca. Pour l'instant, la construction de la LIT et d'une station de conversion attenante à des sous-stations existantes situées sur l'île de Vancouver est prévue pour novembre 2006, sous réserve d'approbation.

Le 7 février 2006, l'Office a tenu une séance d'information publique à Victoria (Colombie-Britannique) sur ses processus.

2. Chevron Canada Limited (Chevron Canada) et Chevron Standard Limited, Neste Canada Inc. et Chevron Canada Limited (Chevron/Neste) -Destination prioritaire - MH-2-2005 (Dossiers 4755-T099-3 et 4755-T099-4)

L'Office tiendra une audience publique à compter du 6 mars 2006 à Calgary (Alberta) pour étudier deux demandes visant à obtenir des ordonnances désignant la raffinerie de Chevron Canada, située à Burnaby (Colombie-Britannique), à titre de destination prioritaire afin que la livraison de pétrole brut et d'isooctane sur le réseau de Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. ne soit pas soumise à une répartition de la capacité pipelinière. La première demande a trait à la livraison de pétrole brut par Chevron Canada; la seconde porte sur la livraison d'isooctane par Chevron/Neste.

#### Demandes proposées

 Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. (Terasen) -Doublement d'ancrage TMX (Dossier 3200-T099-1)

Le 27 septembre 2005, Terasen a déposé un document décrivant une proposition de doublement d'une partie

de son réseau d'oléoducs Trans Mountain. Ce projet, le doublement d'ancrage TMX, vise la construction de 158 kilomètres de conduites entre un emplacement à l'ouest de Hinton (Alberta) et un emplacement près de Jackman Hill (Colombie-Britannique). Le doublement d'ancrage TMX proposé comprendrait en outre de nouvelles stations de pompage installées à Wolf (Alberta) et à Chappel (Colombie-Britannique).

Le 16 novembre 2005, Terasen a déposé un rapport d'évaluation environnementale conformément au document *Portée et exigences de réalisation de l'évaluation environnementale du projet de doublement d'ancrage TMX de Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.* diffusé par l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale le 27 octobre 2005.

Sous réserve des approbations réglementaires, le commencement des travaux de construction de ce doublement est prévu pour la mi-2007 et l'achèvement, pour le troisième trimestre de 2008. Terasen prévoit soumettre des demandes en ce sens en 2006.

2. Gateway Pipeline Inc. (Gateway) - Trousse d'information préliminaire (Dossier ATT-TTC-ENB 02)

Le 2 novembre 2005, Gateway Pipeline Inc., filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc., a déposé une trousse d'information préliminaire (TIP) auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), l'ONÉ et d'autres ministères fédéraux. La TIP contient des renseignements détaillés sur les principaux éléments du projet Gateway en date d'octobre 2005. Elle est destinée aux parties intéressées éventuelles, et permettra aux organismes de réglementation fédéraux pertinents, soit l'ONÉ et l'ACÉE, de définir le processus d'examen qui répondra à leurs exigences de réglementation.

Le projet Gateway est constitué d'un pipeline d'exportation de pétrole et d'un pipeline d'importation de condensat construits dans la même emprise, et d'un terminal portuaire. Le pipeline d'exportation de pétrole, une nouvelle canalisation de 30 pouces de diamètre et d'une capacité initiale d'environ 400 000 barils par jour, s'étendra sur 1 150 kilomètres et transportera du pétrole d'Edmonton (Alberta) à Kitimat (Colombie-Britannique). Le pipeline d'importation de condensat aura un diamètre de 20 pouces et pourra transporter quelque 150 000 barils par jour de Kitimat à Edmonton. La date de mise en service proposée est l'an 2010 et le coût estimatif est des 4 milliards de dollars.

3. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) - Projet de pipeline Brunswick (Dossier PA-MNP 2006-001)

Le 6 janvier 2006, M&NP a déposé une description de projet auprès de l'ACÉE et l'ONÉ. Le projet proposé vise la construction d'un pipeline de 145 kilomètres de long et de 762 millimètres de diamètre pour relier le terminal de gaz naturel liquéfié Canaport<sup>MD</sup> de Mispec Point, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick), à un point situé sur la frontière canado-amércaine près de St. Stephen (Nouveau-Brunswick). M&NP prévoit présenter sa demande en mars 2006.

Le dépôt de la description de projet auprès de l'ONÉ enclenche le processus fédéral d'évaluation environnementale prévu par le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Selon le Règlement, les ministères fédéraux qui assument une responsabilité décisionnelle ou qui possèdent les connaissances voulues doivent déclarer leur intérêt dans le projet et participer à l'établissement de la portée du projet et de l'évaluation environnementale.

4. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) - Pipeline Bear Head (Dossier PA-MNP 2006-002)

Le 6 janvier 2006, M&NP a déposé une description de projet auprès de l'ACÉE et l'ONÉ. Le projet proposé vise la construction d'un pipeline de 55 kilomètres de long et de 762 millimètres de diamètre pour relier une usine de regazéification de gaz naturel liquéfié, située à Bear Head, près de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse), à un point le long de la canalisation principale de M&NP, près de Goldboro (Nouvelle-Écosse). M&NP prévoit présenter sa demande en mars 2006.

Le dépôt de la description de projet auprès de l'ONÉ enclenche le processus fédéral d'évaluation environnementale prévu par le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Selon le Règlement, les ministères fédéraux qui assument une responsabilité décisionnelle ou qui possèdent les connaissances voulues doivent déclarer leur intérêt dans le projet et participer à l'établissement de la portée du projet et de l'évaluation environnementale.

## Demandes non liées à une audience publique

#### Questions d'électricité

#### Questions à l'étude

1. First Commodities International Inc. (FCII) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-FCI 01)

Le 17 novembre 2005, FCII a sollicité un permis pour exporter jusqu'à 600 gigawattheures d'énergie interruptible par année pour une période de 10 ans.

2. Maritime Electric Company, Limited (MEC) - Exportation d'électricté (Dossier AE-P-MEC 01)

Le 17 janvier 2006, MEC a sollicité des permis pour exporter jusqu'à 150 mégawatts de puissance et jusqu'à 350 gigawattheures d'énergie par année sur une base garantie ou interruptible pour une période de 10 ans.

3. Montana Alberta Tie Ltd. (MATL) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (LIT) s'étendant de Lethbridge, en Alberta, à Great Falls, au Montana (Dossier AFIPL-MAT-01)

Le 21 décembre 2005, MATL a sollicité l'autorisation de construire une LIT à courant alternatif de

326 kilomètres de long, ayant une tension de 230 kilovolts, qui s'étendrait de Lethbridge (Alberta) à Great Falls (Montana). Un tronçon d'environ 123 kilomètres de la LIT se trouverait au Canada. MATL propose également de construire une nouvelle sous-station à 230 kilovolts et un transformateur déphaseur pour contrôler la direction du flux du courant près de Lethbridge. La LIT proposée pourrait transmettre jusqu'à 300 mégawatts de puissance dans l'une ou l'autre direction. La date proposée de mise en service de la LIT est décembre 2006.

L'Office a sollicité des commentaires des parties intéressées concernant cette demande avant de délivrer un permis ou de recommander la tenue d'une audience publique à la gouverneure en conseil.

4. NorthPoint Energy Solutions Inc. (NES) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-NPS 01)

Le 10 novembre 2005, NES a sollicité des permis pour exporter jusqu'à 1 000 mégawatts de puissance et jusqu'à 8 760 gigawattheures d'énergie par année sur une base garantie et interruptible combinée pour une période de 10 ans.

#### 5. Ontario Power Generation Inc. et Ontario Energy Trading International Corp. (Demandeurs) -Exportation d'électricité (Dossier AE-P-OPG-01)

Le 22 décembre 2005, les demandeurs ont sollicité un permis pour exporter jusqu'à 12 000 gigawattheures d'énergie interruptible par année pour une période de 10 ans. La demande représente en partie le renouvellement du permis d'exportation EPE-21 qui arrivera à terme le 30 juin 2006.

#### **Questions pionnères**

1. Canadian Natural Resources Ltd. (CNRL) - Modifier l'état d'un puits

Le 26 janvier 2006, CNRL a reçu l'approbation de modifier l'état du puits North Liard 3P-66B conformément au paragraphe 19(3) du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada.* 

## 2. Paramount Resources Ltd. - Modifier l'état de deux puits

Les 3 et 17 janvier 2006, Paramount a reçu l'approbation de modifier l'état des puits Cameron F-19 et Liard K-29A conformément au paragraphe 19(3) du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada.* 

#### 3. Paramount Resources Ltd. - Forer des puits

Les 12 et 17 janvier 2006, Paramount a reçu l'approbation de forer les puits Cameron J-74, Cameron L-73, Cameron J-04, Cameron L-29 et Cameron E-07 conformément au paragraphe 83.(1) du *Règlement concernant le forage de puits de pétrole et de gaz au Canada.* 

## 4. Opérations géologiques, géophysiques ou géotechniques

Deux demandes ont étés approuvées conformément au paragraphe 5.(1)*b*) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada.* 

Société	Région	Id. de la zone d'exploitation	Date
Chevron Canada Resources	Ellice, sismique 3D	9329-C047-11E	10 janvier 2006
Explor Data Ltd	Deline, levé de gravité	9228-E034-001	25 janvier 2006

#### Questions de pipeline

#### Questions réglées

1. Regent Resources Ltd. (Regent) et Sword Energy Limited (Sword) - Vente et achat d'un pipeline et d'une station de comptage (CC-SWE-205)

Le 30 Janvier 2006, l'Office a approuvé une demande conjointe datée du 15 décembre 2005 de Regent pour la vente et de Sword pour l'achat du pipeline d'exportation (0,7 kilomètre) et de la station de comptage Regent Coutts en Alberta.

2. TransCanada PipeLines Limited (TCPL) -Doublements Deux Rivières et Stittsville (Dossier 3400-T001-249)

Le 19 janvier 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 6 septembre 2005 de TCPL visant l'autorisation de construire des doublements de 1 064 millimètres (42 pouces) sur une distance de 37,8 kilomètres sur son raccourci North Bay, en deux tronçons et de la façon suivante :

- 18,1 km de VCP 1205 + 11,6 km à VCP 1206 (le « doublement Deux Rivières »)
- 19,7 km de VCP 1216 + 10,3 km à VCP 1217 (le « doublement Stittsville »).

Le coût estimatif des installations est de 99,3 millions de dollars.

#### 3. Demandes présentées en vertu de l'article 58

L'Office a approuvé des demandes, formulées en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, concernant des installations pipelinières courantes ou la construction de pipelines dont la longueur n'excède pas 40 kilomètres. Voir l'annexe I.

#### Questions à l'étude

4. Enermark Inc. - Construction du gazoduc Shekilie (Dossier AFP-PA-EN1 2005-001)

Le 30 novembre 2005, Enermark Inc. a sollicité l'autorisation de construire une canalisation de transport de gaz non corrosif d'environ 2,1 kilomètres de long qui s'étendrait d'une future usine à gaz, qui serait située au point a-33-A/94-I-16, en Colombie Britannique, à un poste de régulation proposé, qui se trouverait au point 13-32-1112-12 W6M, en Alberta. Les travaux de construction sont censés débuter le 20 février 2006, et la date projetée de mise en service est le 15 mars 2006. Le coût du gazoduc est évalué à 396 670 \$.

5. Marauder Resources West Coast Inc. (Marauder) -Projet de gazoduc Ladyfern (Dossier PA-MRW 2005-001)

Le 16 décembre 2005, Marauder a sollicité l'autorisation de construire une conduite de transport de gaz naturel de 5,5 kilomètres de long qui partirait d'une colonne montante d'un éventuel emplacement de puits Marauder Talisman, situé au point 10-27-93-13 W6M, en Alberta, et se terminerait à un point de raccordement attenant à l'emplacement du puits d'EnCana Corporation, situé au point a 36 H/94 H 1 en Colombie-Britannique. La construction du gazoduc débuterait au cours de l'hiver 2005-2006, sa mise en service étant prévue pour le début du deuxième trimestre de 2006. Le coût du projet est évalué à 1.7 million de dollars.

#### Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs

#### Questions réglées

1. Enbridge Pipeline Inc. (Enbridge) - Règlement négocié sur les droits (Dossier TT-IT-ENB 08)

Le 27 janvier 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 19 décembre 2005 d'Enbridge visant l'approbation d'un règlement sur les droits négocié avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers. La méthodologie convenue entre les parties doit servir de fondement au calcul des besoins en produits d'Enbridge et des droits résultants pour les années 2005 à 2009 (inclusivement). L'Office avait sollicité les commentaires des parties intéressées à cette demande.

2. Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. -Modification aux droits provisoires (Dossier 4400-T099-1)

Le 27 janvier 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 11 janvier 2006 de Terasen pour modifier les droits provisoires de 2006 approuvés par l'Office le 22 décembre 2005. Selon Terasen, deux droits du tarif déposé le 20 décembre 2005 étaient erronés. L'Office a demandé les commentaires des parties intéressées par la demande.

3. TransCanada PipeLines Limited - Résolution du Groupe de travail sur les droits de 2006 (Dossier TT-TC-TCP 27)

Le 23 janvier 2006, l'Office a approuvé la résolution exposée ci-après.

Résolution n <sup>O</sup>	Objet
01.2006	Modifications aux procédures d'accès au service de transport et au barème des droits du service garanti non renouvelable, Tarif du réseau principal. But : mettre à jour les procédures et les dispositions pour les appels de soumissions concernant la capacité actuelle ou la nouvelle capacité.

#### Questions à l'étude

4. Petro-Canada Oil and Gas (PCOG) -Westcoast Energy Inc. (WEI) - Tarif pipelinier (Dossier TT-TC-WEI 17)

Le 6 janvier 2006, PCOG a présenté une demande visant à rejeter une partie du tarif pipelinier régissant l'utilisation du gazoduc de WEI. La demande vise plus particulièrement à rectifier l'écart entre les modalités tarifaires imposées par WEI aux expéditeurs actuels, qui veulent déplacer l'un des points de service de transport prévus à leur contrat, par rapport aux modalités tarifaires imposées par le tarif pipelinier aux nouveaux expéditeurs pour le même service de transport dans la zone 3. Le 19 janvier 2006, l'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées.

5. Réseau de la C.-B. de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) - Demande de modification du service garanti à court terme (SGCT) (Dossier ATT-ATC-TCB 02)

Le 2 novembre 2005, TCPL a demandé à l'Office de rendre une ou plusieurs ordonnances qui auraient pour effet d'approuver des modifications au prix et à d'autres aspects du service SGCT-1 sur le réseau de la C.-B. ainsi que des modifications connexes aux documents de service de transport du gaz avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le 15 novembre 2005, l'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées à cette demande.

Le 21 décembre 2005, l'Office a approuvé, sur une base provisoire, une demande datée du 1<sup>er</sup> décembre 2005 de TCPL pour des droits et des charges ainsi que des modifications connexes aux documents de service de transport du gaz avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

6. Westcoast Energy Inc. (WEI) - Droits provisoires et définitifs pour l'année 2006 (Dossier ATT-AFT-WEI 19)

Les 16 et 28 décembre 2005, l'Office a approuvé des droits provisoires en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le 28 novembre 2005, WEI a présenté une demande visant l'approbation des droits provisoires et définitifs exigibles pour les services de transport offerts sur sa canalisation principale durant l'année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En ce qui concerne les droits de transport provisoires devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, Westcoast a convenu du niveau de ces droits avec son Groupe de travail sur les droits et le Tarif (GTDT).

Les droits provisoires proposés ont été convenus sans préjudice de toute autre position que WEI ou les membres du GTDT pourraient avancer dans la demande concernant les droits pour 2006. WEI a l'intention d'entreprendre des pourparlers avec ses parties prenantes afin d'en arriver à un règlement négocié sur ses droits définitifs pour 2006. Elle prévoit être en mesure de présenter un rapport d'étape à l'Office sur ces discussions au début de 2006. WEI a demandé que l'Office retarde la mise en place d'une procédure de traitement de la demande concernant les droits jusqu'à ce qu'elle ait discuté des exigences du processus avec ses parties prenantes.

## **Appel**

#### Appel à l'étude

1. Flint Hill Resources - Demande d'autorisation d'appel - RH-1-2005

Flint Hill Resources a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de la décision, rendue par l'Office en date du 28 avril 2005, d'approuver deux demandes d'Enbridge Pipelines Inc. visant la collecte, à même les droits pipeliniers qu'elle perçoit au Canada, de 20 millions de dollars (US) par année pendant cinq ans relativement à l'extension du service sur le pipeline Spearhead, qui va de Chicago (Illinois) à Cushing (Oklahoma), et à une initiative de Mobil Pipe Line Company en vue de l'inversion du sens de l'écoulement d'un pipeline lui appartenant et qui s'étend de Patoka (Illinois) à Corsicana (Texas).

## Modifications aux règlements

Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* 

 Modifications proposées aux Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99) et au Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement (RUT)

L'Office entend modifier les règlements mentionnés en rubrique pour y incorporer des dispositions exigeant que les sociétés conçoivent et mettent en œuvre un programme de gestion de la sûreté de leurs pipelines. Comme mesure provisoire, dans l'attente de la promulgation de modifications aux règlements, l'Office diffuse aux sociétés un avis de projet de modification réglementaire (APMR), qui décrit les changements qu'il propose d'apporter aux règlements. Une fois qu'il aura reçu les commentaires de toutes les parties concernant l'APMR, l'Office publiera un projet de modification réglementaire. Ce dernier énoncera de façon provisoire les attentes de l'Office au chapitre de la gestion de la sûreté des pipelines, jusqu'à ce que les changements

voulus concernant la sûreté soient apportés au RPT-99 ou au RUT.

2. Règlement sur le recouvrement des frais -Électricité - Examen (Dossier 175-A000-72-2)

Suivant une demande que certaines parties prenantes lui ont transmise, l'Office a entrepris un examen du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* en ce qui concerne la répartition des frais auprès des sociétés d'électricité. Comme partie de l'examen, l'Office a tenu des ateliers le 9 décembre 2004 à Calgary, le 2 juin 2005 à Montréal et le 16 janvier 2006 à Toronto.

3. Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie

Le 7 février 2005, l'Office a avisé les parties intéressées qu'il avait achevé la première étape d'élaboration du règlement mentionné en rubrique. Le règlement a été soumis au ministère de la Justice pour les besoins de l'analyse qui doit précéder sa publication préalable dans la *Gazette du Canada*, Partie 1. L'ébauche du règlement,

datée d'octobre 2004, est disponible sur le site Web de l'Office sous *Lois et règlements*.

#### Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*

4. Règlement sur le forage et la production axé sur les buts (RFP)

Le 11 avril 2005, l'Office, au nom de plusieurs autres organismes fédéraux et provinciaux, a sollicité les commentaires des parties intéressées sur une ébauche du RFP.

Le projet de RFP est une initiative de l'Office, de Ressources naturelles Canada, de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, de la province de la Nouvelle-Écosse, de l'Office Canada—Terre—Neuve des hydrocarbures extracôtiers, de l'Office Canada—Nouvelle—Écosse des hydrocarbures extracôtiers et d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Ces organismes ont tous, à des degrés divers, une responsabilité directe en matière de réglementation des sociétés engagées dans des activités de forage et de production de gaz et de pétrole dans les régions pionnières du Canada (c.-à-d. les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les régions

extracôtières), y compris celles régies par les lois relatives aux accords sur les ressources extracôtières.

L'intention des instigateurs du projet est de faire en sorte que le RFP entre en vigueur vers la fin de 2006. Ce règlement prend appui sur l'ébauche de règlement sur le forage et la production élaborée dans le cadre d'un projet datant de 2000; toutefois, par un concours de circonstances, le projet initial a été retardé et le règlement n'a pu entrer en vigueur.

 Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada et notes d'orientation

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 4 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro de mai 2001 des *Activités de réglementation.* 

6. Le Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 6 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro d'octobre 2004 des *Activités de réglementation.* 

## **Questions administratives**

## Gros plan sur la sécurité et l'environnement - Analyse comparative du rendement des pipelines 2000-2004

En mars 2006, l'Office publiera son quatrième rapport annuel visant à détailler le rendement en matière de sécurité, d'intégrité et de protection de l'environnement des compagnies de pipelines réglementées par l'Office en comparaison au rendement signalé par des organismes semblables.

## Évaluations du marché de l'énergie (ÉMÉ) prévues en 2006

1. Technologies émergentes en production d'électricité

Cette ÉMÉ traitera de technologies de production d'énergie renouvelable et d'autres technologies émergentes par exemple la pile à combustible, la photopile, l'éolien, la biomasse, les petites centrales hydroélectriques et les techniques non polluantes d'utilisation du charbon, qui pourraient réellement servir de sources d'énergie d'appoint. Le rapport devrait être publié en mars 2006.

2. Ressources en gaz naturel classique de la Colombie-Britannique : évaluation du potentiel ultime

L'ONÉ et le ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique évalueront le potentiel ultime des ressources en gaz naturel classique de la Colombie-Britannique. Le rapport devrait être publié en mars 2006.

3. Utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité : enjeux et conséquences

Cette ÉMÉ étudiera le segment du marché du gaz naturel nord-américain connaissant la croissance la plus rapide, en s'attardant principalement au Canada. Il donnera les perspectives d'avenir quant à la demande et aux enjeux et conséquences connexes en matière de services de transport, d'entreposage et de prix du gaz. Le rapport devrait être publié en juin 2006.

#### Instructions relatives au dépôt de documents

#### Correspondance

Toute la correspondance destinée à l'Office doit être adressée au : Secrétaire, Office national de l'énergie, 444, Septième Avenue S.-O., Calgary AB T2P 0X8

Télécopieur: (403) 292-5503

## Demandes et autres dépôts - nombre de copies à déposer

Vous pouvez soumettre votre demande ou d'autres dépôts à l'Office de deux façons :

- 1. Par voie électronique : utiliser l'option *Déposer un document* dans notre site Web et faire pavenir une (1) copie de vos documents par la poste (voir l'adresse ci-dessus) ou par télécopieur; ou
- 2. envoyer vingt-cinq (25) copies de vos documents par la poste.

## Renseignements complémentaires sur les dépôts

Types de documents pouvant être déposés par voie électronique et création de documents PDF : voir le *Guide du dépôt électronique à l'intention des déposants* (http://www.neb-one.gc.ca/efile/guide\_f.pdf).

Demandes de participation à une audience par voie de formulaires électroniques : voir *Déposer un document* (http://www.neb-one.gc.ca/efile/index f.htm).

Autres façons de déposer vos documents et assistance aux particuliers qui considèrent que le dépôt de nombreuses copies constitue un lourd fardeau financier: voir *Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique - Marche à suivre pour envoyer des copies papier* (http://www.neb-one.gc.ca/efile/forms/paper f.htm).

## Numéros pour communication avec l'Office

#### Renseignements généraux :

Téléphones : (403) 292-4800 Sans frais 1-800-899-1265

#### Télécopieurs :

(403) 292-5503 Sans frais 1-877-288-8803

#### Bureau des publications :

Téléphone : (403) 299-3562 Télécopieur : (403) 292-5576

Courriel: publications@neb-one.gc.ca

#### Site Web:

www.neb-one.gc.ca

#### Numéros de téléphone :

Pour une liste à jour des numéros de téléphone des membres de l'Office et du personnel clé, voir le site Web sous la rubrique *À notre sujet, Notre personnel.* 

Office national de l'énergie Michel L. Mantha Secrétaire

#### Renseignements:

Denis Tremblay, agent des communications Téléphone : (403) 299-2705 Courriel : dtremblay@neb-one.gc.ca

## **Annexe I**

#### Demandes présentées en vertu de l'article 58

#### Gazoducs

Demandeur	Dossier/Ordonnance	Demande	Coût est.
TransCanada PipeLines Limited	Dossier : PA-TCP-2005-014 Ord. : XG-T001-01-2006	Demande datée du 16 septembre 2005; approuvée le 19 janvier 2006. Doublements Deux Rivières et Stittsville.	99 300 000

#### Oléoducs

Demandeur	Dossier/Ordonnance	Demande	Coût est.
Enbridge Pipelines Inc.	Dossier : 3400-E101-72 Ord. : XO-E101-01-2006	Demande date du 19 décembre 2005; approuvée le 24 janvier 2006. Construction d'installations de réception au terminal Cromer.	1 800 000

## Annexe II

## Autres dépôts

Société	Date	Dépot	
Cochin Pipe Lines Ltd.	6 janvier	Dossier TT-QSR-CPL 01 June - Résultats financiers et résultats concernant les quantités transportées pour le deuxième trimestre de 2005.	
Cochin Pipe Lines Ltd.	6 janvier	Dossier 4750-C018-2005-3 - Résultats financiers et résultats concernant les quantités transportées pour le troisième trimestre de 2005.	
TransCanada PipeLines Limited	11 janvier	Dossier TT-TC-TCP 16 - Rapport de situation relatif au projet de conversion en dollars canadiens des titres de créance prioritaire libellés en dollars américains.	
Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.	11 janvier	Dossier TT-IT-TTM 01 - Droits provisoires pour 2006, modifications au Tarif n <sup>0</sup> 59 déposé le 10 janvier.	
Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.	16 janvier	Dossier NOMA-TTM 2005-06 - Avis d'activités d'exploitation et d'entretien : vidange de la canalisation principale entre les bornes kilométriques 152 et 160 et remplacement d'un troçon gauchi.	
Mirant Americas Energy Marketing, LP	26 janvier	Dossier AE-P-GENERAL - Demande visant à mettre un terme aux permis d'exportation d'électricité EPE-142 et EPE-143.	
Westcoast Energy Inc.	27 janvier	Dossier TT-TTC-WEI 01 - Modifications au barème des droits de transport du gaz brut et au barème des droits de service de traitement qui entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> février 2006.	
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	30 janvier	Dossier PA-Enn 2002 002 - Rapport du quatrième trimestre, ordonnance MO-19-93 de l'Office national de l'énergie et ordonnance modificatrice AO-4-MO-19-93.	
TransCanada PipeLines Limited	31 janvier	Dossier TT-TC-TCP 15 - Programme incitatif 2005 en matière d'économies de gaz combustible sur le réseau principal, Rapport pour l'été (1 <sup>er</sup> avril 2005 au 31 octobre 2006).	

#### **Profil**

L'Office national de l'énergie est une cour fédérale de réglementation créée par une loi du Parlement le 2 novembre 1959.

En vertu des pouvoirs de réglementation que lui confère la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office délivre des autorisations d'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, accorde des certificats visant les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité et établit les droits et les tarifs applicables aux oléoducs et aux gazoducs de compétence fédérale.

Outre ses fonctions de réglementation, l'Office est chargé de conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

La Loi exige également que l'Office suive la situation de l'approvisionnement en ce qui a trait à tous les principaux produits énergétiques au Canada, particulièrement l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sous-produits de ces hydrocarbures; il doit aussi se tenir au fait de la demande d'énergie au Canada et à l'étranger.

Les responsabilités de l'Office en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* englobent la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz dans les régions pionnières de manière à favoriser la sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement et la conservation des ressources en hydrocarbures.

L'Office a également des responsabilités précises en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* et de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. En outre, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a nommé des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité chargés d'appliquer la partie II du *Code canadien du travail*.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2006 représentée par l'Office national de l'énergie

N<sup>o</sup> de cat. NE12-4/2006-01F

ISSN: 0821-865X

Ce document est publié séparément dans les deux langues officielles. Pour de plus amples renseignements :

Équipe des communications Office national de l'énergie 444, Septième Avenue S.-O. Calgary (Alberta) T2P 0X8 Téléphone: (403) 292-4800

Téléphone sans frais : 1-800-899-1265

Télécopieur : (403) 292-5503

Télécopieur sans frais: 1-877-288-8803

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2006 as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE12-4/2006-01E

ISSN: 0821-8645

This document is published separately in both official languages. For further information, please contact:

Communications Team
National Energy Board
444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8
Telephone: (403) 292-4800

Telephone toll free: 1-800-899-1265

Telecopier: (403) 292-5503

Telecopier toll free: 1-877-288-8803